

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.



LYON, 10 août 1827.

C'est demain samedi, à 9 heures du matin, que la première et la quatrième chambres de la cour se réunissent en séance extraordinaire pour entendre les plaidoiries dans l'affaire du *Précurseur*.

— On nous écrit de Paris, sous la date du 7 août :

Il n'était question hier à la Bourse que d'une nouvelle assez étrange : on disait qu'un individu qui avait fait parler de lui lors des troubles de l'école de médecine, et qui avait ensuite porté plainte devant les tribunaux contre les journaux qui avaient rapporté le rôle qu'il y avait joué; on disait que ce même individu s'était rendu en Autriche, et que là il avait tenté d'assassiner un prince de la famille impériale; mais qu'il avait été découvert et fusillé. Des personnes très-dignes de foi assuraient avoir reçu des lettres qui contenaient les détails de cet événement.

Voici un autre fait dont je puis vous garantir l'exactitude : Un détachement de gendarmes traversait hier la rue Montmartre au grand galop; on ne savait ce qui leur faisait ainsi hâter leur course; lorsqu'au bout de quelque tems on les vit revenir avec la même rapidité, escortant un fiacre dans lequel se trouvait un individu revêtu d'un costume ecclésiastique et deux gendarmes. Cet homme est accusé d'avoir violé une petite fille, et il a été conduit en prison; l'instruction de cette affaire est déjà commencée. Nous en connaissons bientôt les résultats.

— Hier, sur les sept heures et demie du soir, une fumée épaisse et noire s'éleva tout-à-coup du quartier St.-Paul et fut chassée par l'air à l'est de la ville. On ne tarda pas à découvrir qu'elle provenait d'un vaste incendie qui avait éclaté tout-à-coup dans les magasins d'un marchand de meubles, rue Misère, près de la boucherie de St.-Paul: ce marchand avait accumulé des objets de son commerce dans une cave de sa maison; le feu y avait couvé toute la journée et venait enfin de se faire jour. Bientôt des tourbillons de flamme s'élançant dans les airs. Le feu se communiqua à la maison voisine où se trouvait un dépôt de sabots, et l'incendie y puisa de nouveaux alimens. Ce n'est que fort avant dans la nuit qu'on est parvenu à isoler le siège de l'incendie qui a entièrement consumé deux maisons et jeté les plus vives alarmes dans tout le quartier.

La maison incendiée est celle du sieur Berthet, marchand de sabots, connu par le démêlé qu'il a eu l'année dernière avec le commissaire de police Bourlier. Elle était assurée pour 25,000 fr., somme bien au-dessus de sa valeur, et dont le propriétaire perd en outre des valeurs considérables en marchandises. D'autres maisons à côté sont plus ou moins endommagées. Aujourd'hui, onze heures du matin, des restes de l'incendie existent encore. Heureusement, on n'a à déplorer la mort de personne.

— Le conseil municipal avait décidé, par une délibération du 27 octobre 1820, que le tympan de l'attique de la façade principale de l'Hôtel-de-Ville serait décoré d'un bas-relief, dont le sujet serait *Saint Louis présentant le duc de Bordeaux à la France*. Ce bas-relief avait été commandé à notre compatriote Lemot, dont les arts déplorent la mort prématurée. Depuis, une nouvelle délibération du conseil municipal avait substitué le projet d'une statue équestre de Henri IV, au projet du bas-relief. Mais en même tems le conseil a commandé un tableau destiné à décorer la salle de ses séances, et dont le sujet sera le même que celui du bas-relief.

— La peinture sur verre, ou plutôt incorporée dans le verre, a joui long-tems d'une vogue universelle, mais depuis la fin du 17^e siècle elle a été abandonnée et ses procédés oubliés. Cependant aujourd'hui on rend justice à la beauté de ces vitraux antiques qui, tout en occupant les regards par des desseins variés et des couleurs vives, répandent dans nos temples une obscurité mystérieuse, et invitent à la prière et à la méditation. Mais ce n'est pas seulement dans nos temples que cette douce obscurité a été recherchée; des vitres peintes ont aussi décoré des hondoirs, des salons, des galeries: représentant des sujets profanes, elles ont remplacé des tableaux d'un prix plus élevé et d'une moindre durée. Nous devons donc de la reconnaissance aux artistes qui se sont livrés à de longues recherches pour restaurer un art abandonné. C'est aussi ce sentiment que nous ont

inspiré les travaux de M. RODET: il est enfin arrivé à faire revivre tous les anciens procédés de la peinture sur verre, et à donner à ses couleurs une telle vie, que le frottement, l'action de l'air et des acides n'ont sur elle aucune action. Nous ne doutons pas que les fabriques de nos églises ne s'empressent de s'adresser à M. Rodet pour restaurer les vitraux gothiques, et nous engageons MM. les architectes à combiner dans les décorations des édifices particuliers l'usage des vitres peintes. Nous sommes certains qu'ils en pourront retirer de très-beaux effets. Nous devons nous féliciter que M. Rodet ait établi sa fabrique (que nous avons visitée) à Lyon. On pourra s'adresser, pour les renseignements, à la fabrique, rue Vaubecour, n° 34, au premier étage.

— Les lettres d'Egypte annoncent que le 16 juin lord Cochrane, à la tête d'une partie de la flotte grecque, a fait une tentative pour incendier la ville d'Alexandrie; mais il a échoué. Cependant, comme une nouvelle attaque pourrait avoir une autre issue, le commerce et les habitans d'Alexandrie conservent de vives inquiétudes.

— MM. les souscripteurs de la médaille d'exposition en faveur des Grecs et des ouvriers sans travail, sont prévenus qu'un clichet de ladite médaille est déposé chez M. Favéris, rue Lafont, n° 6. On y a également ouvert, jusqu'au 31 août, une liste supplémentaire de souscriptions pour les personnes qui ont pu craindre de souscrire sans connaître l'objet qu'on leur promet.

Nous concevons les alarmes du *Times* sur les résultats de la mort de M. Canning, s'il était vrai; ce qu'à Dieu ne plaise, qu'un homme aussi précieux dût être enlevé au monde; mais nous sommes loin de partager ses craintes sur le sort de la civilisation; dans le cas où cette main qui semble diriger le mouvement universel viendrait à disparaître. La civilisation, c'est-à-dire, *la liberté civile et religieuse*, a d'autres appuis, a des fondemens plus solides que la santé, que la vie d'un homme: elle repose sur les facultés humaines développées, perfectionnées; sur des besoins sentis, compris et qu'il faut satisfaire; elle repose sur elle-même, et, dans cette marche ascensionnelle, les individus, quels qu'ils soient, ne sont que des instrumens, et jamais des causes. Si M. Canning vient à succomber, sa disparition du monde politique aura sans doute des effets très-grands:

mais tout se calmera par degrés. Bientôt l'inévitable force des choses, c'est-à-dire, la pensée humaine, continuera sa marche, et, qu'on se garde d'en douter, elle ne manquera pas d'hommes qui seront ses interprètes. Est-ce que jamais les hommes ont manqué aux circonstances?

D'après les renseignements qui nous sont transmis, les chefs d'un parti connu par son opposition aux libertés qui dérivent de la charte, ne sont nullement d'accord entre eux. Plusieurs, reconnaissant que la meilleure garantie de leur existence et comme société et comme opinion, se trouve dans les droits constitutionnels, auraient émis l'avis de se rallier entièrement à la charte. Ils ont, dit-on, représenté que les mesures de restriction, auxquelles jusque-là ils ont donné leur appui, pouvaient être tournées contre eux-mêmes, et que c'était une insigne imprudence que d'armer le pouvoir, sans être parfaitement sûr qu'il agirait toujours dans la ligne de leur dépendance; que si ce même pouvoir voulait un jour s'affranchir, il pourrait se servir avec succès des moyens qu'ils lui auraient donnés; que d'ailleurs ce n'était rien d'avoir le pouvoir, si l'on n'avait pas encore la masse de la société; qu'en France, les hommes changent rapidement, et qu'à la place de ceux qui par reconnaissance soutiennent aujourd'hui le parti qui les a poussés, demain on pouvait voir aux affaires des hommes qui ne seraient attachés par aucun lien à ce même parti. Ces raisons, principalement alléguées par les

indépendans du parti ; c'est-à-dire, par ceux qui tiennent à la
entree du *Mémorial catholique*, ont eu pour adversaires les
ambitieux et les hommes de cour, dans les vues desquels il
entre moins de fanatisme que de tout autre chose.

PARIS, 7 août 1827.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE. (6^e chambre.)

(Présidence de Dufour.)

Après quelques affaires de vol, d'escroquerie et de vagabondage, le tribu-
nal s'est occupé des poursuites dirigées contre l'auteur et les éditeurs de l'ou-
vrage intitulé : *Résumé des traditions morales et religieuses*. MM. de Sénancourt,
auteur du livre, Lecoq et Durey, libraires, siègent sur le banc des pré-
venus.

Après les questions d'usage adressées à chacun des prévenus, M. l'avocat du
roi *Levasseur* prend la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs, de tous les intérêts dont la loi vous a commis la garde, les plus
importans, les plus sacrés sont ceux de la religion. C'est sur elle, en effet, que
repose la stabilité des institutions et du corps social. En la protégeant contre
toute atteinte, c'est la société que vous garantissez de mort et de ruine. Plus-
ieurs fois déjà vous avez rempli cette noble tâche. C'est avec confiance que
nous venons solliciter une condamnation contre un livre qui outrage direc-
tement la religion de l'état et les autres cultes légalement établis. La pre-
mière édition de cet ouvrage n'a été en butte à aucune poursuite. Mais, pour
répondre aux inductions favorables qu'on pourrait tirer de cette circonstance,
il nous suffira d'indiquer le but que s'est proposé l'auteur, et d'exposer les ca-
ractères vraiment coupables que présentent les passages incriminés.

L'auteur s'est évidemment proposé d'établir que les traditions religieuses qui
se renferment dans la seule croyance à l'existence de Dieu sont les seules vérita-
bles, les seules utiles aux progrès de la morale publique, et que, par consé-
quent, tous les dogmes établis par les religions positives sont absurdes, faux,
inventés par la superstition et par l'hypocrisie, et qu'ils tendent à pervertir la
morale au lieu de l'épurer. Enfin, l'auteur du livre que nous vous déférons atta-
que la divinité du fondateur de la religion chrétienne, en le présentant comme
un philosophe, comme un moraliste ordinaire.

Ici M. l'avocat du roi donne lecture de différens passages qui ont motivé les
poursuites du ministère public. Il s'arrête particulièrement sur une phrase où
l'auteur dit qu'il s'occupera le moins possible des folies dogmatiques vantées
avec tant de zèle et reçues avec une si aveugle confiance. M. l'avocat du roi
se demande si l'intention manifeste de l'écrivain n'a pas été d'éprouver toutes
les religions élevées dans un seul et même anathème, et d'y comprendre la reli-
gion de l'état. Plus loin, poursuit l'organe du ministère public, je rencontre
ces paroles étranges qui, certes, n'ont rien d'équivoque : « On pourrait dis-
tinguer deux théosophies, la vraie, celle qui admet la divinité avec ses attri-
buts de bonté et de justice ; celle-là suffisait aux sages ; mais il s'est trouvé
des enthousiastes assez vains pour prétendre qu'ils voient en eux et que Dieu
parle en eux. » Cela est-il clair, ajoute M. *Levasseur* ? il n'y a que la su-
perstition qui puisse en demander davantage que cette théosophie qu'on pro-
clame la seule vraie et suffisante pour le sage.

M. l'avocat du roi s'élève avec force contre ces diverses propositions ; il repro-
duit à ce sujet les doctrines qu'il avait déjà exposées dans l'affaire de l'*Évangile-
Touquet*, et soutient que la divinité du fondateur du christianisme doit être à l'abri
de toute controverse ; que les seuls membres des cultes légalement reconnus peu-
vent participer au bénéfice de libre controverse garantie par la charte, et qu'on
ne saurait étendre cette liberté à la discussion jusqu'aux désastreuses doctrines de
l'athéisme ou du déisme.

Attendant enfin les charges qui pèsent sur chacun des prévenus, M. l'avocat du
roi s'en rapporte à la prudence du tribunal relativement au sieur *Lecoq* qui
était absent de Paris lors de la publication des deux éditions du livre incriminé,
et qui pourrait être considéré comme affranchi de toute responsabilité morale.
Quant aux sieurs *Sénancourt* et *Durey*, il appelle sur eux toute la sévérité des ma-
gistrats. Ce n'est point au nom de la religion, dit-il, que nous réclamons l'assis-
tance de votre ministère ; c'est au nom de la société. Notre sainte religion peut se
passer de la France ; mais la France ne saurait se passer de la religion. Exilée du
royaume très-chrétien, elle trouverait d'autres pays à civiliser ; mais si jamais nous
étions privés de ses lumières, nous retomberions dans le chaos et dans l'anarchie
dont elle nous a tirés.

Magistrats défenseurs de la morale, vous ne permettrez pas qu'on détruise la base
sur laquelle elle repose. Vous vous rappellerez ces belles paroles d'un célèbre ora-
teur : « C'est pour les peuples impies que sont faits les tyrans ; sans religion il n'y
a point de morale pour les peuples, et sans morale on ne peut les régir que par
des châtimens ; sans elle point de libertés publiques. » Pénétrés de ces principes
salutaires, vous prononcerez une condamnation rigide contre un ouvrage aussi
essentiellement coupable, et vous ferez application des articles 1 de la loi du 17
mai 1819 et du 25 mars 1822.

M. de *Sénancourt* demande à présenter lui-même quelques observations, et
s'exprime en ces termes :

Messieurs, l'intention de l'auteur dans tout sujet grave doit être frappante. S'il
se proposait avant tout d'écrire en faveur de la vérité, ce serait déjà une garan-
tie, parce qu'un homme sincère ne prend pas des moyens condamnables pour le
triomphe de ses opinions, et ne désire pas qu'un autre homme soit troublé dans
les siennes.

Dans les traditions comme ailleurs, et particulièrement dans les livres méditations,
l'auteur, sans examiner en théologien des pratiques ou des opinions qui, même aux
lieux où elles règnent, ne sont pas toutes consacrées, a écrit dans le dessein ex-
press, et il l'a dit, de rappeler la vérité ou l'utilité des conceptions religieuses. Le
reste peut varier chez les écrivains profanes. L'examen résulte de la liberté de la
presse, et la liberté des cultes l'exige. S'il fallait se conformer au symbole d'une
communauté spéciale, ou devrait, pour être conséquent, précéder au rétablisse-
ment de l'intolérance par la destruction de tous les livres. Ils ont tous contribué à
faire de la liberté d'examen une institution désormais européenne. Nulle Église ne
peut insister sur l'excellence de sa doctrine, sans que ce soit une condamnation
des symboles opposés. Mais quand cette controverse ne dégénère pas en insulte,
elle est permise légalement ; elle est même autorisée, puisque la liberté des cultes
est reconnue. Un homme remarquable, qui a été ministre depuis le traité de Paris,
faisait un de ces raisonnemens qui paraissent sans réplique, parce qu'une facile
réplique au moyen des bœufs n'est plus d'usage. Voici son observation ; elle est
dans le *Moniteur* (1819) : « Qu'y a-t-il de plus injurieux à l'égard d'une religion que
de dire qu'elle est fautive ? Et pourtant, s'il n'est pas permis de le dire, il n'y a plus
de liberté de culte. » Un fidèle des communions dites réformées ne saurait être
répété coupable pour avoir condamné formellement la croyance de Rome. L'au-
teur des *Traditions* ne s'est pas exprimé ainsi. Comment le libraire-éditeur pouvait-
il prévoir qu'il y eût quelque péché ?

Toutes les fois que l'auteur des *Traditions* parle des choses divines, il le fait
avec la dignité dont lui paraît susceptible la faiblesse des hommes. Il voit partout
chez les peuples la divinité, la justice, l'espérance ; mais partout des interpréta-
tions particulières qui devraient elles-mêmes rappeler que la religion première sub-
siste comme un besoin de la raison. Convenait-il que l'auteur secondât des desseins
différens ? Cela lui était impossible, il lui restait à subir un nouveau malheur,
après ceux qui du moins ne dépendaient pas aussi directement de la justice hu-
maine : Il semblerait toutefois que la France pourrait réserver un autre traitement

Pour les écrivains qui désireraient l'honorer, et qui l'entreprennent, peut-être.
Mais chaque administration a ses usages.

Rarement on outrage une communauté quand on ne la hait point. Je n'en puis
haïr aucune. J'ai dit plusieurs fois que je ne craindrais pas une liaison intime avec
un prêtre, homme droit et persuadé de l'origine céleste du culte qu'il professerait.
J'ajouterais, puisqu'il faut parler de soi, que je n'aborderai pas volontiers ces ques-
tions hors de mes écrits, non plus que les questions politiques. A l'égard de
celles-ci, observons que, devant aux suites de la révolution ainsi qu'à plus de
dix années de soupçon d'émigration une pénible destinée, je n'ai jamais attendu
des tems de trouble aucun avantage personnel.

Quand on ne sépare point de l'idée de l'ordre l'idée de la vérité, si on désire
avoir de l'influence par ses écrits, c'est surtout dans l'avenir. Cette disposition
pacifique et silencieuse en quelque sorte, n'invite pas à écrire directement pour
la multitude. Ce n'est pas qu'on doive la mépriser sans réserve. Il faut même
respecter dans le peuple ce qu'il renferme d'individus souvent moins sage que
qu'on ne pense, et dont un certain nombre, dans des circonstances plus favora-
bles obtiendraient une juste considération. Mais enfin la multitude nous lit peu.
Ses lumières progressives et sa liberté doivent être notre objet ; mais puisqu'elle
l'ignore, rien n'est moins fait pour l'agiter ou la scandaliser. Dans le livre même
des *Traditions*, il est visible qu'on ne s'adresse qu'à des esprits déjà éclairés,
pour leur dire du commencement à la fin : Répondez-moi combien il est faux que
toute la partie élevée des nations n'ait pas reconnu Dieu et l'ordre moral.

Ce livre n'avait pas pour objet d'être orthodoxe ; mais on y demande la tolé-
rance en faveur des cultes comme entre les cultes. Le seul moyen aujourd'hui
de ramener ceux qu'on appelle incrédules, ce serait de combattre l'aveugle cré-
dulité. D'ailleurs nos bibliothèques sont pleines de passages ou des abus, dont
je ne pouvais prendre la défense, sont attaqués avec beaucoup moins de mesure.
Nous ne blâmerons pas tous cette chaleur, parce que l'amour du vrai
peut avoir aussi son impatience ; mais enfin j'ai écrit avec plus de calme,
et je n'approuverais pas plus l'exigence au nom de la philosophie que
l'intolérance sous le prétexte du dogme. Si, d'après un mot de l'Évangile :
« quiconque fait le mal hait la lumière (S. Jean) », hait la lumière ce serait
déjà favoriser le mal. Ce qui est écrit du ton de la haine, ce qui est outrageant,
c'est par exemple un passage relatif aux disciples actuels de Moïse, dans un livre
bien connu et fait par un ecclésiastique : ce paragraphe, où ils sont traités avec
le mépris le plus dur, n'a pas excité de plaintes juridiques, bien que la loi dise :
« Chacun obtient pour son culte la même protection. » (Charte, art. 5.)

L'examen spécial des passages blâmés dans les *Traditions* ne pouvait se faire
en peu de mots. De plus, cette sorte de discussion, trop grave et trop impor-
tante, serait assez vaine, puisque le dessein d'outrager et de savouer, et que, si
je le désavoue, nécessairement je ne l'ai pas eu. Je remarquerai du moins que,
dans plusieurs phrases blâmées, et certainement dans la dernière, il ne s'agit
nullement du culte le plus répandu en France ; que, dans d'autres, ce culte
n'est point désigné particulièrement, et que, dans aucune, l'on ne trouve un
culte injuste. Je crois que tous ces passages étaient semblables dans la première
édition, qui n'a été l'objet d'aucune poursuite. Je dis seulement que je le crois,
n'ayant pas pris note de ces passages, mais les ayant reconus à la lecture qui
m'en a été faite avec une obligeante exactitude. Ce qui est positif, c'est qu'on
n'a eu nulle intention d'insérer dans la seconde édition des ténérailles nouvelles.
Indépendamment même de cette affirmation, serait-il vraisemblable que pres-
sément on eût eu moins de retenue durant la discussion de la loi sur la presse ?
C'est alors que les épreuves ont été vues, et le livre a été publié au commen-
cement d'avril ; l'auteur s'attendait peu à cette contrainte extrême d'être ja-
mais cité en justice. Mais apparemment ces accusations inconsidérées, ces re-
cherches captieuses, donneront dans l'avenir une haute idée de nos jours pleins
de franchises, de génie, de dignité.

On ne fait pas ici une profession de foi qui ne paraît nullement exigible.
S'il se pouvait néanmoins qu'elle fût demandée, il conviendrait de la faire
sans réticence. Sur des objets importans, on reste inébranlable dans ce qui
seul peut être vrai. Cette attitude sans doute n'a rien de peilleux dans l'esprit
de la justice. Mais si des circonstances plus menaçantes devaient se présenter,
sans désirer un éclat qui serait puéril de rechercher, sans braver des incon-
véniens qu'aggraverait beaucoup des considérations qui me sont particulières,
j'ajouterais que ce serait une grande faiblesse d'âme de se rétracter par con-
science pour les plus nuisibles faiblesses de l'esprit. Dans le livre des *Traditions*
on a défendu la pensée religieuse de tous les âges ; on y a condamné,
dans des fins morales, ce qui nuit le plus à la religion même, c'est-à-dire les
superstitions qui la dégradent, les intrigues qui en éloignent, l'hypocrisie plus
impie que le doute, et plus contraire à l'ordre chez les peuples.

Un rapprochement se présente. En 1798, j'ai été arrêté dans le Jura parce
que je n'avais pu obtenir un passeport. Les benandems (qui venaient de saisir
mon contrat de mariage) me conduisirent à Besançon comme jeune prêtre dé-
porté, mais rentré pour fanatiser les campagnes. Aujourd'hui je serai l'apôtre
de l'irreligion : ce sera avec autant de justice. Quelqu'imparfaits qu'ils soient,
le livre même des *Traditions*, et l'autre livre que j'ai nommé, resteront pour
en rendre témoignage.

M^e *Berville*, défenseur du prévenu, prend la parole. Chacune des préven-
tions que nous avons à combattre, dit l'avocat, est une preuve de l'oubli du
principe de la liberté de conscience et de l'égalité de protection donnée par la loi à
toutes les croyances. De quoi s'agit-il aujourd'hui ? d'un ouvrage du genre le plus
grave, qui n'est pas destiné à la multitude, qui est écrit avec une modération re-
marquable, et n'offense, ni dans le style ni dans la pensée, aucun des caractères
de l'outrage et de la déision.

M^e *Beville* déclare que, sans s'engager dans des discussions théologiques
qui ne sont pas de la compétence du tribunal, il ramènera la question au
point de fait et au point de droit. En fait, une première édition de l'ou-
vrage a été distribuée pendant deux ans et demi sans pour nites ; en droit,
la libre discussion, en matière de croyance, est permise à tous les écrivains,
pourvu qu'elle ne s'écarte pas de la décence et ne tende pas à troubler la paix
publique.

Après avoir développé ces principes, l'orateur en fait l'application à l'ouvrage
et soutient qu'il est irrépréhensible devant la loi, et que l'auteur a usé de son
droit.

Après les répliques, le tribunal a renvoyé la cause à huitaine pour prononcer
son jugement.

Plusieurs individus ont comparu aujourd'hui devant cette même chambre,
prévenus d'avoir colporté et vendu, sans autorisation, une relation des débats
de l'affaire d'Ulrich. « Je croyais, a dit l'un d'eux, que cela était permis,
puisque nous avons la liberté de la presse. » Ils ont tous été condamnés à dix
jours de prison.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 6 août.

M. CANNING.

Nous sommes dans la douloureuse nécessité d'annoncer que
la maladie de M. Canning a fait des progrès alarmans, et que
ses médecins ont déclaré que son existence, si précieuse pour

son propre pays et pour d'autres encore, est dans un danger imminent.

Le bulletin suivant est arrivé hier à Downing-Street :

Chiswick, dimanche matin, 5 août 1827.

« Nous annonçons à regret que M. Canning a éprouvé une violente attaque inflammatoire. Il a passé la nuit avec moins de souffrances, et la gravité des symptômes est, en ce moment, un peu atténuée.

Signé : M. J. TIERNEY, J. B. FARRE, H. HOLLAND. »

Chiswick, 5 août, 8 heures du soir.

« Nous annonçons avec douleur que les symptômes de la maladie de M. Canning sont devenus tellement alarmans depuis ce matin que nous considérons sa vie comme étant dans un danger imminent. »

Signé comme ci-dessus.

« Nous joignons ici les dernières nouvelles que nous ayons reçues à notre bureau.

Chiswick, 2 heures.

Les symptômes de la maladie de M. Canning sont toujours extrêmement inquiétans. Le plus grand repos est recommandé par les médecins, et des ordres ont été donnés pour que personne ne fût admis près du malade.

Le 6 on a publié le bulletin suivant :

Chiswick, 8 heures du matin.

M. Canning a dormi par intervalles pendant la nuit dernière, mais le danger est toujours imminent.

Signé comme ci-dessus.

Aucun changement favorable ne s'est manifesté jusqu'au moment du départ de ce bulletin, et l'opinion générale, à Chiswick, est que M. Canning ne peut passer la journée. Les médecins se sont adjoints sir W. Knighthor. On n'a pas publié de nouveau bulletin. On répond avec la plus grande réserve à toutes les informations : ce qui fait supposer, peut-être, à beaucoup de personnes le danger beaucoup plus grand qu'il ne l'est réellement.

Bureau des affaires étrangères, 2 heures.

Il vient d'arriver aux affaires étrangères un messenger apportant les nouvelles suivantes de M. Canning :

« A deux heures et demie, les médecins pensaient que la situation de M. Canning ne s'était pas empirée depuis le matin. »

Un conseil de cabinet doit s'assembler à trois heures, au ministère des affaires étrangères, en conséquence de l'état alarmant de la santé de M. Canning.

— On lit dans le Times :

La maladie de M. Canning, quoique son caractère ait été modifié par les rapports de ses médecins et de ses amis, a été depuis deux jours assez sérieuse pour répandre parmi les hommes généreux et réfléchis des craintes bien plus grandes que celles que l'attachement à un individu quelconque pourrait faire naître, ou que le sentiment de l'importance d'un autre homme d'état, quel qu'il soit, dirigeant les affaires du monde, pourrait inspirer. Nous pouvons à peine envisager sans en avoir l'âme ébranlée les conséquences funestes qui pourraient avoir lieu si l'indisposition du très-honorable gentleman avait une issue fatale.

Quand on pense dans quelles circonstances difficiles et même périlleuses M. Canning a osé répondre à l'appel de son souverain, quand ce souverain était abandonné, menacé, insulté par ceux-mêmes qui devaient tout à sa bonté, aucun anglais ne peut nier que le roi et le ministre qui se sont identifiés dans leurs efforts pour maintenir la dignité royale n'aient des droits imprescriptibles à l'appui de la nation britannique.

Dès le principe, il s'agissait de savoir si nous aurions un ministère choisi par le roi et jouissant de la confiance du peuple, ou un ministère composé de la lie du monde politique, un ministère méprisé et repoussé par le roi et le peuple, un ministère ambitieux d'usurper l'autorité royale, un ministère enfin dont le seul but a été de soutenir les ordres privilégiés et de fouler les classes inférieures.

M. Canning était coupable d'un double crime : il a été nommé par le roi et choisi par le peuple.

La malignité avec laquelle on a calomnié M. Canning est sans parallèle dans l'histoire des partis en Angleterre.

Rien n'a paru trop bas ou trop mensonger pour servir d'accusation contre M. Canning ; mais malgré les efforts désespérés de ses ennemis, peu de tems après son avènement au ministère, les hommes les plus honorables de la nation se sont réunis à lui, contents de partager les dangers d'une crise la plus importante qui ait eu lieu en Europe depuis la bataille de Waterloo, et de s'exposer à la malice d'une bande corrompue, qui depuis 40 ans a mérité le nom de faction.

La politique suivie par M. Canning et ses amis les whigs avec l'approbation, nous le disons hardiment, volontaire et décidée du monarque, était la justice et la liberté en Angleterre et à l'étranger.

Ce ministère a beaucoup fait pour guérir les maux du pays, pour faire disparaître les entraves créées en Angleterre et dans les autres contrées du monde par le vil ministère de lord Castlereagh, exécuté de tout le genre humain, et représenté uniquement par les Eldon, les Westmorland et les Peel.

L'établissement d'un nouveau ministère a attiré sur notre souverain l'éloge de ses sujets ; et la faveur qu'il a accordée à une politique éclairée, lui a donné la réputation d'un prince

ayant des grandes vues pour le bonheur de la société civilisée.

Le résultat funeste de la maladie de M. Canning, plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi, plongerait non-seulement l'Angleterre, mais le genre humain tout entier dans la consternation. Tous seraient épouvantés en considérant les suites d'une nouvelle lutte entre les grands principes qu'il a appuyés et le parti pernicieux qu'il a renversé. Toute la terre changerait de face si les torys anglais revenaient au pouvoir. Des projets d'agrandissement et d'oppression seraient poursuivis dans l'ouest et l'est sans crainte et sans remords. La Grèce serait éteinte ; la Turquie et la Perse deviendraient la proie de Nicolas ; l'Espagne et le Portugal deviendraient une province de la France, et l'Irlande serait le champ de bataille où lutteraient les apostoliques de la maison de Bourbon et les partisans bigots de Londonderry et de Peel ; l'armée au lieu d'être réduite sera nécessairement doublée.

On dirait que la réduction des dépenses est impraticable. Le commerce et les manufactures seraient encore dérangés par le rétablissement du système prohibitif ; le crédit public succomberait sous l'accumulation des maux ; nos colonies, notre pouvoir maritime et notre prééminence parmi les nations, disparaîtraient successivement. Tel est le tableau qui se présente maintenant à l'esprit des hommes réfléchis et désintéressés, comme une partie des conséquences d'une catastrophe dont les résultats vont au-delà de la prévoyance ordinaire des hommes.

Le roi d'Angleterre, Georges IV, devient donc le seul refuge de son peuple, de ce peuple pour lequel il a déjà fait et souffert beaucoup. S. M. aurait à décider entre les successeurs naturels de M. Canning, ses serviteurs éclairés et respectueux, dont plusieurs sont maintenant en place, et ces hommes présomptueux, ingrats et égoïstes, qui, tout en déclarant qu'ils ne pourraient former un ministère, ont donné le défi à leur souverain, et lui ont dit en quelque sorte qu'il était plus imbécile qu'eux. Si la Providence affligeait S. M. par la mort de M. Canning, elle aurait à prononcer sur-le-champ entre un ministère Eldon et un ministère Lansdown. Nous soumettons humblement à l'attention royale les prières et les vœux de son peuple fidèle, afin qu'en délibérant sur les intérêts de ce peuple et de ses enfans, elle se laisse conduire par cet esprit indépendant et judicieux qui, avec l'aide de la Providence, à laquelle elle le doit, a déjà dirigé son choix d'une manière si sage et si avantageuse pour le pays.

SUISSE. BERNE.

Le beau bourg de Frontigen, chef-lieu de la préfecture de ce nom, et connu par l'aisance, l'industrie et l'urbanité de ses habitans, qui forment une nombreuse population, n'existe plus. Une estafette, arrivée le 4 au matin, a apporté au gouvernement une lettre de M. le pasteur Guyguer, annonçant l'affligeante nouvelle que vendredi à deux heures et demie de l'après-midi, le feu a pris au milieu du bourg, dans la maison de M. Schider, conseiller-d'état, et, poussé par un vent violent, a incendié presque tout le village, au point qu'il ne reste que l'église et la cure, préservées par leur position sur une éminence ; on dit que la vieille école est aussi restée intacte. Parmi les 120 bâtimens réduits en cendres, se trouvent la maison communale, la nouvelle école, les trois moulins, les deux auberges et un grand nombre de belles maisons particulières. Ce magnifique village qui offrait, il y a deux jours, un aspect riant, n'est plus qu'un monceau de ruines fumantes. On ignore encore la cause de cette terrible catastrophe ; le 4 à midi, M. le conseiller de Diesbach est parti de Berne comme délégué du gouvernement. Cet événement prive près de 200 ménages, formant 1700 personnes, de tout ce qu'ils possédaient. Voilà quatre années consécutives que le canton de Berne est visité par de grands incendies ; ce sont ceux de Walperswyl (1824), Vignenle (1825) et Bleyenbach (1826.)

Une lettre de Frontigen nous annonce qu'il y a 168 maisons de brûlées et 38 de conservées. Les gémissemens des victimes forment une dissonance affreuse dans le concert fédéral qui commence aujourd'hui même.

VARIÉTÉS.

LE MÉCANICIEN ANGLAIS,

Ou description raisonnée de toutes les machines, mécaniques, découvertes nouvelles, inventions, appliquées jusqu'à ce jour aux manufactures et aux arts industriels ; mise en ordre pour servir de manuel-pratique aux mécaniciens, artisans, entrepreneurs, etc. ; traduit de l'anglais de Nicholson, ingénieur civil. 4 volumes in-8°, avec un atlas de cent planches (1).

(2^{me} article.)

Nous avons démontré que l'emploi des machines, en favorisant la production de la richesse, contribuait au perfectionnement intellectuel et moral de la société. Ce principe, reconnu depuis long-tems, et mis en pratique chez nos voisins, a neutralisé l'effet de la concentration démesurée de la propriété, et c'est en l'adoptant avec ses conséquences qu'ils ont pu prendre toute l'Europe à leur solde. Les calculs statistiques et économiques de M. Ch. Dupin ont mis récemment cette vérité dans un

(1) A la Librairie Historique, rue des Célestins, n° 5.

nouveau jour ; ils ont expliqué la supériorité de ce peuple qui , sans être mieux doté par la nature que les peuples du continent, a su se placer à la tête de la civilisation.

Il devient urgent pour nous de profiter de cet exemple , car il y aurait péril à rester stationnaires. L'esprit d'association se repand en France ; on comprend sa force et ses avantages. La publicité ne nous manque pas encore pour la discussion de nos intérêts matériels : hâtons-nous donc de marcher dans une voie où nous trouverons à la fois , force , richesse et liberté.

L'ouvrage de Nicholson peut nous offrir de grands secours : ce n'est point , comme la plupart des recueils que nous avons eu l'occasion de parcourir , une suite de descriptions plus ou moins exactes de machines plus ingénieuses qu'utiles , impossibles à exécuter même pour les artistes habiles ; ce sont des traités spéciaux , écrits dans l'atelier même , où l'utilité et la clarté sont unies à la science et à la méthode. L'ouvrage est précédé par un exposé succinct des éléments les plus essentiels de la mécanique et de la géométrie-pratique , qui peuvent mettre les personnes les moins familiarisées avec l'étude des sciences abstraites , à portée de suivre aisément l'auteur dans les descriptions raisonnées de toutes les machines appliquées chez nos voisins aux arts industriels. En lisant avec attention le *Mécanicien anglais*, les machines qui paraissent si compliquées et presque incompréhensibles , ne sont plus , aux yeux du lecteur , que les résultats certains de l'heureuse combinaison de quelques principes très-simples.

En parcourant les ateliers de notre industrielle cité , nous avons eu souvent l'occasion de reconnaître l'immense avantage que pourraient retirer de la lecture de Nicholson les ouvriers intelligents qui sentent le besoin de simplifier les procédés de leur travail et qui s'en occupent avec succès. La plupart n'ayant pour guide que leur imagination , étrangers aux premiers éléments de la science , sont , pour ainsi dire , forcés de créer chacun des détails des machines qu'ils inventent ; ils ne leur suffit pas d'une grande activité d'esprit , et d'une persévérance sans bornes , qualités qui s'excluent le plus souvent , il leur faut toutes les ressources du génie pour arriver à leur but , et y a lieu de s'étonner de voir tant d'améliorations obtenues avec si peu de moyens ; mais avec un guide comme Nicholson , il n'est pas douteux que l'industrie locale ne reçoive une grande et rapide impulsion.

La rivalité de l'Angleterre qui a maintenant 57 mille métiers en soie , nous prescrit d'apporter à cette branche si riche de notre industrie tous les perfectionnements dont elle est susceptible. Les jacquards se multiplient avec une grande rapidité de l'autre côté du détroit , et avec les soies du Bengale , et les moyens puissans qu'ils peuvent y adapter , nous en serions bientôt réduits à ne plus fabriquer avec avantage que les étoffes de luxe , si nous ne portions pas toute notre attention sur la fabrication des étoffes les plus communes , dont la consommation est naturellement la plus considérable et doit être préférée. Il faut donc que la mécanique offre incessamment aux ouvriers les moyens de régulariser , et de rendre à la fois plus économiques et plus promptes les opérations jusqu'ici imparfaitement exécutées par la main de l'homme , quelle que soit son habileté. Un grand nombre a déjà obtenu d'heureux résultats ; il ne leur a manqué que les connaissances élémentaires de la mécanique pour atteindre un plus haut degré d'amélioration , et une plus grande publicité peut-être pour perfectionner plus rapidement leur industrie ; c'est à ceux-là surtout que la lecture de Nicholson peut être utile , et indiquer de nouvelles sources de perfectionnement.

Nous engageons nos lecteurs à parcourir le chapitre où Nicholson traite des différentes manières de préparer la soie , et le chapitre du tissage qui donnera une idée des procédés employés en Angleterre pour la fabrication des étoffes. Sur cet article , je pense que nous n'aurons de long-tems rien à lui envier , si nous comparons ses procédés au mécanisme de Jacquard ; néanmoins nous trouverons un grand profit à faire dans les détails des moyens dont ils font usage.

Nous avons vainement cherché parmi les machines décrites par Nicholson pour la fabrication des étoffes de soie , l'équivalent d'une machine très-ingénieuse , que nous avons vue ici , pour plier la chaîne des étoffes. Cette machine inventée et exécutée par un homme fort intelligent , mais auquel s'applique parfaitement ce que nous avons dit de la sagacité d'esprit privée des connaissances élémentaires , doit selon nous être d'une grande utilité pour la fabrique lyonnaise , mais elle est encore peu connue ; son inventeur , M. Lanthères , n'est point parvenu à lui donner une grande publicité , et il n'a point encore retiré tout le fruit qu'il a dû se promettre de sa découverte : nous voudrions que la mention que nous en faisons ici pût contribuer à lui faire obtenir la récompense qu'il mérite ; cette récompense tournerait au profit des fabricans auxquels nous ne saurions trop répéter qu'ils doivent encourager toutes les innovations , qu'il leur importe de provoquer toutes les améliorations , et qu'il y a péril à demeurer stationnaires ; pour eux , ne pas marcher , c'est rétrograder.

Des accidens graves et fâcheux arrivés ici et ailleurs , ont appelé depuis quelque tems l'attention générale sur les machines à vapeur , dont on admirait la puissance , sans s'occuper de leur

mécanisme. Nicholson donne , sur leur construction , des détails très-précis et très-accessibles à tous ceux qui veulent prendre la peine de lire : la curiosité seule peut obtenir cet effort ; mais c'est surtout à l'intérêt bien entendu de tous les chefs d'usine que nous nous adressons , pour leur recommander de se familiariser avec cette prodigieuse création du génie de l'homme , dont la force représente aujourd'hui en Angleterre 5,000,000 de travailleurs. Cette machine sert à soulever des vaisseaux de ligne et à filer la soie , à forger des ancres et à broder la mousseline. C'est de cette puissance perfectionnée , que la France doit attendre sa principale ressource ; quand les bras manquent à l'agriculture , recherchons toutes les occasions de substituer la force mécanique au travail manuel. La machine à vapeur est destinée à opérer une révolution dans l'industrie manufacturière et commerciale.

Il faudrait entrer dans de trop longs détails si nous voulions citer toutes les machines , inventions , procédés , appliqués à l'industrie , décrits par Nicholson dans son ouvrage : d'ailleurs , ses descriptions toutes substantielles ne sont guère susceptibles d'analyse. Bornons-nous à dire , en terminant , que cet ouvrage , traduit par un ingénieur habile , qui a fait une étude consciencieuse des sujets traités par l'auteur anglais , offre une lecture aussi facile qu'instructive et variée. La traduction est d'une exactitude rigoureuse , les termes en fait de science exactes n'ayant pas d'équivalens. Le traducteur a ainsi rendu un grand service à l'industrie française ; son livre doit être dans les salons de tous les savans , dans l'atelier de tous les manufacturiers , dans les mains de tous les artisans ; cent planches , ajoutées au texte reproduisent avec un soin scrupuleux les diverses mécaniques dans leurs moindres parties , et ajoutent à l'utilité de ce manuel-pratique , que les arts et l'industrie manufacturière s'empresseront d'accueillir.

VENTE VOLONTAIRE.

Le jeudi, trente août 1827, à 10 heures du matin, aura lieu, au port du Molard, à Genève, la vente publique aux enchères du bateau à vapeur le *Léman remorqueur* ; il se vendra en deux lots ainsi qu'il suit, le bloc réservé : 1° la machine de la force de 24 chevaux , à basse pression , confectionnée avec le plus grand soin et la plus grande perfection , dans la manufacture anglaise de Charenton , d'après le système de *Watt*. Cette machine n'a fonctionné que pendant quelques mois , elle se trouve par là éprouvée , et est dans le meilleur état ; 2° le corps du bâtiment et tous les agrès. La première mise à prix a été fixée , pour le premier lot , à fr. 50,000 , et pour le second lot , à fr. 15,000 , payables comptant. — S'adresser , pour de plus amples informations , par lettres affranchies , à M. JANOT , notaire , chargé de ladite vente , rue de la Cité , n° 25 , à Genève (Suisse.)

AVIS.

On demande un jeune homme de 24 ans environ , connaissant la tenue des livres. S'adresser aux sieurs J. Berthoin et compagnie , rue de la Cagge , n° 15.

— On désire un commanditaire capable de tenir les livres d'une maison de commerce , il aura 5,000 francs de traitement pour quatre heures de travail par jour , moyennant un versement de 25,000 francs. S'adresser comme dessus.

— On offre moyennant hypothèque , une somme de 5,000 francs en viager sur deux têtes. S'adresser comme dessus.

A vendre pour cause de départ.

Fonds de pension et restaurant à la carte , très-bien achalandé , situé dans le meilleur quartier de Lyon , et à proximité du Grand-Théâtre provisoire. S'adresser , pour de plus amples renseignements , rue des Célestins , n° 5 , à l'entresol , première porte en montant.

Fonds de café et cabaret bien achalandé , dans une des meilleures positions des Brotteaux , à vendre pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS AUX AMATEURS.

Le sieur Pin , épicier , quai St-Vincent , n° 57 , a reçu en dépôt une quantité considérable de jambons d'une qualité supérieure à ceux que l'on trouve à Lyon. Ils les vend à raison de 16 sous la livre.

Le dépôt d'amorces pour fusils à piston de la fabrique de MM. Tardi et Blanchet de Paris , est chez L. Jacquenet et Comp. , rue Tupin , n° 16.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ALBERT frères , marchands tailleurs , demeurent actuellement place St-Pierre , maison des Cariatides , n° 2 , au 1^{er}.

BOURSE DE PARIS du 8 août 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 105 f. 50 25 c.	Actions de la banque 2000 f. <i>Fonds étrangers.</i>
Rentes — 5 100. jouiss. du 22 déc. 72 f. 65 c. 71 f. 90	Rent de Naples, cert. Falc. 78 40
Ann. à 4 p. 100.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Obl. de la v. de Paris.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Quatre Canaux.	Emp. royal d'Esp. 1826.
Caisse hypothécaire	Emprunt d'Haïti.

